Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260702-2026_109_DEL-DE

Theix Noyalo TEIZ NOALOU

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 02 juillet 2026**

*L'an deux mil vingt-six, jeudi deux juillet à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 23 juin 2026 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.*

**Etaient présents sous la présidence de Monsieur Sébille, Maire,** Mmes Le Bodic, Célard, Perrin, Charbonnier, Pasquier, Lecomte-Durouil, Rebout, Leclerre, Le Floch, Gicquel, Marroi, Guillou et MM. Thébaut, Rigault, Célard, Berthe, Le Douairon, Pédron, Guilbaud, Valiente, Duranton, Groyer, Roudaut, Morio et Charcosset

**Absents ayant donné pouvoir** :
Madame Ogier à Madame Marroi
Monsieur Oudar à Monsieur Célard
Madame Keryjaouen à Madame Le Bodic
Monsieur Hazo à Monsieur Rigault
Madame Le Cadre à Monsieur Sébille
Monsieur Mouaci à Monsieur Thébaut

**Absente :** Mme Ménahèze

**Secrétaire de séance :** Thierry Duranton

**Nombre de conseillers en exercice** : 33

**Nombre de conseillers présents** : 26

**Absente : 1**

**Nombre de pouvoirs** : 6

**Votants** : 32

## 2026-07-02- N°FIN 109/2026 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Arts et Loisirs

### Monsieur THEBAUT expose le bordereau suivant

Dans le cadre de la programmation culturelle, le service est amené à emprunter un piano à l'association Arts et Loisirs, évitant une location chez un professionnel.

Le piano est affecté à une salle et n'est déplacé que lorsque le service en fait la demande. Il est à ce jour équipé de roulettes sur un plateau.

Celui-ci est usé provoquant un affaissement du piano, et les roulettes sont peut adaptées pour être amené des ateliers à l'Auditorium. Il s'avère nécessaire de renforcer le support et de changer les roulettes pour un déplacement plus confortable.

Le devis établi par Piano Jaquet s'élève à 330€ TTC.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle à l'association Arts et Loisirs afin de couvrir les frais occasionnés par ce remplacement pour les besoins du service culturel.

Tel est l'objet du présent bordereau

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260702-2026_109_DEL-DE

***LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés***

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 330 € à l'association Arts et Loisirs.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document afférent à ce dossier.

A Theix-Noyalo, le 02 juillet 2026

Le Maire,

Christian SEBILLE

